

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 - 078

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 23

Subventions 2026 aux Associations - Complément Subvention de base et de fonctionnement

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, à 19h30, le Conseil Municipal s'est rassemblé en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle Marie-Marquat, RDC), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 18 juin 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 29

MEMBRES PRESENTS : 27

Le Maire, François SENNEPIN,
Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, Mme AUROY-GUILLOT Anne-Laure, M. PLANCHE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. FAVIER Bernard, Mme DUBESSAY Françoise, Mme THEILLIERE Christelle, M. VALETTE Eric, Mme FEYDEL Isabelle, M. DESPLAIGNES Julien, Mme JIRSA Irina, M. RIGAUD Nicolas, Mme VILLENEUVE Christelle, M. SAINT-CIERGE Philippe, Mme BRUNET Christine, M. POTHIER Antonin, Mme VIALE Léa, M. BACO Pierre, Mme RIGAUDIAS Eva, M. PUCCIA Daniel, Mme GUYOT Christine, M. PRUGNAUD Pascal, Mme RENAUD Christine, M. DESMOULES Guillaume, M. GREZES Victor

ABSENTS REPRESENTÉS : 2

M. RAY Nicolas par M. SENNEPIN François,
Mme BABIAN-LHERMET Anne par M. DESMOULES Guillaume

ABSENTS EXCUSÉS : 0

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme GONINET Isabelle.

En application de la Charte de la vie associative en vigueur approuvée en Conseil municipal du 28 septembre 2023, les subventions de base et de fonctionnement accordées par la Ville de Bellerive-sur-Allier sont délibérées au moment du vote du budget.

Par délibération n° 2026-043 du 29 avril 2026 les montants des aides votées à l'unanimité à savoir :

Tableau catégorie – Mémoire – Sécurité -Echange	1874 €
Tableau catégorie – Loisirs	35402 €
Tableau catégories Sociale - Solidarité :	6744 €
Tableau catégories Culture - Education :	27990 €
Tableau catégories Sports Santé et Compétitions :	39251 €
Soit un montant global :	111 261 €

Depuis ce dernier conseil, trois nouvelles demandes ont été reçues :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bellerive sur Allier
- Association des parents d'élèves de l'école Marx Dormoy
- Souvenir Français

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les montants complémentaires de subvention de base et/ou de fonctionnement ainsi que sur cette régularisation.

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis de la commission générale réunie le 15 juin 2026,

DECIDE d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les tableaux ci-dessus

TABLEAU catégorie : Mémoire - Sécurité - Echange

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2024		
	Base	Fonct	Total base + Fonct.
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bellerive	50	500	550
Souvenir Français	55	0	55

TOTAL TABLEAU A	105	500	605
------------------------	-----	-----	-----

TABLEAU : catégorie Culture - Education

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2024		
	Base	Fonct	Total base + Fonct.
APE Marx Dormoy – association des parents d'élève de l'école	10	0	10

TOTAL TABLEAU B	10	10
------------------------	----	----

Correspondant aux montants cumulés de :

Tableau catégorie : Mémoire – Sécurité – Echange : **605 €**

Tableau catégorie : Culture -Education : **10 €**

Soit un montant complémentaire global pour 2026 de : **615 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026

ADOpte A LA MAJORITÉ – Mme RIGAUDIAS Eva, Messieurs PLANCHE Bernard et POTHIER Antonin ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 25 juin 2026,

Pour extrait conforme

Le Maire,
François SENNEPIN

La secrétaire de séance
Isabelle GONINET

Affiché le 29.06.26
Transmis à la Sous-Préfecture le 29.06.26
Exécutoire le 29.06.26



Accusé de réception en préfecture
003-210300232-20260625-2026078DEL-DE
Reçu le 29/06/2026